

Séance du 29 juin 2022

Présents : MM. Franco, Président
Dequae-Schrijvers, Demeuse Ney-Glaise Echevins
Poncin, président de CPAS
Aubry, Vaguet, Debarsy, Guillaume, Grandjean,
Lindt, Collet, Copine-Vermeesch, Conseillers.
~~Mme Leroy, Directrice générale.~~

En vertu de l'article L1122-19 CDLD, Mme LEROY Françoise, directrice générale, se retire et Mme Gretel Dequae-Schrijvers prend la plume pour assurer le secrétariat de la séance.

LE CONSEIL COMMUNAL SIEGEANT A **HUIS-CLOS**,

Objet : Fusion volontaire de la Commune de Bastogne et de la Commune de Bertogne - Désignation directeur général coordinateur communal et directeur financier coordinateur communal – Approbation

DÉCIDE à huis clos:

Article 1 : par 13 bulletins secrets et par 7 voix favorables et 6 abstentions, de désigner Mr Kévin GUEIBE, Directeur général de Bastogne, en tant Directeur général coordinateur communal de la fusion des Communes de Bastogne et de Bertogne, au niveau administratif et qui met en oeuvre les tâches qui lui sont attribuées.

Article 2 : par 13 bulletins secrets et par 7 voix favorables et 6 abstentions, de désigner Madame Béatrice WUIDART, Directrice financière de Bastogne, en tant Directrice financière Coordinatrice communale de la fusion des Communes de Bastogne et de Bertogne, au niveau administratif pour la coordination des aspects financiers de la fusion et qui met en oeuvre les tâches qui lui sont attribuées.

PAR LE CONSEIL :

La secrétaire de séance,
G Dequae-Schrijvers

Le Bourgmestre,
JM Franco